

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :
diminuer, c'est possible

**FICHE ACTION 29
(AXE 3)**

**RÉVISER L'ENCADREMENT DES PRATIQUES COMMERCIALES LIÉES À LA
VENTE DES ANTIBIOTIQUES, EN PARTICULIER PAR LA SUPPRESSION DE
CONTRATS DE COOPÉRATION COMMERCIALE ET LA LIMITATION DES
MARGES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LA PRESCRIPTION**

Structure pilote : DGAI

Structures associées Anses-ANMV, DGS

Structure consultées : ANPVO, CSOV, DGCCRF, FSVF, SIMV, SNVECO

Mesure en lien avec les actions suivantes : 22

Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 21 août 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte national et européen :

Dans l'Union européenne, les modalités de vente au détail des médicaments vétérinaires sont variées. Certains États membres tendent à vouloir imposer un modèle dissociant la prescription de la délivrance en dénonçant le conflit d'intérêt auquel serait soumis les vétérinaires dès lors qu'ils sont autorisés à prescrire et à délivrer, et donc les conséquences potentielles en termes de santé publique.

En France, il convient tout fois de prendre en compte les différences d'organisation de la production, la multiplicité des filières et la nécessité de maintenir un maillage vétérinaire opérationnel sur l'ensemble du territoire pour comprendre les difficultés qu'il y aurait à adopter le modèle dissociant la prescription de la délivrance.

Le maillage du territoire a montré sa robustesse et son efficacité dans le domaine de la santé publique vétérinaire, que ce soit en matière de prévention, d'éradication ou de traitement de maladies.

Renforcer la crédibilité du dispositif français de prescription et de délivrance est une exigence à la fois sociétale et sanitaire. Cela doit en premier lieu se traduire par une plus grande transparence des pratiques commerciales unissant les vétérinaires aux laboratoires, non seulement sur les ventes d'antibiotiques mais aussi sur les ventes des autres médicaments (ex : anti- parasitaires) dont l'efficacité peut diminuer, en raison d'un risque de résistance lié à des utilisations inappropriées.

Pour ces raisons, la révision des pratiques commerciales et la mise en place d'un nouveau modèle économique devront être examinés, sous les angles sanitaire, économique et éthique.

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

code de la santé publique
code rural et de la pêche maritime
code du commerce
code de la consommation

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

Encadrer les pratiques commerciales susceptibles d'influencer la consommation de médicaments pouvant générer une résistance.

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

Disposer d'étude(s) proposant de nouvelles mesures d'encadrement des pratiques commerciales et évaluant un nouveau modèle économique résultant de ces nouvelles mesures.

1.5. Estimation des besoins de financement

2. Suivi et réalisation de la mesure

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Mise en partage et discussion sur le rapport de mission de concertation du Président du CSOV sur l'éthique des relations contractuelles entre laboratoires pharmaceutiques, distributeurs en gros et vétérinaires	Juillet 2012	Réunion tenue à la DGAI de présentation et d'échanges sur le rapport de mission de concertation du Président du CSOV	3 juillet 2012	
Mise en partage et discussion sur le rapport de mission demandé au SIMV sur l'impact de la suppression de contrats de coopération commerciale et la limitation des marges susceptibles d'influencer la prescription	Octobre 2012			Lettre de mission de la DGAI au SIMV pour fin juin 2012
Concertation des acteurs et rédaction des mesures d'encadrement des pratiques commerciales	Décembre 2012			

Entrée en vigueur des nouvelles mesures d'encadrement des pratiques commerciales	Janvier 2014			
--	--------------	--	--	--